



## COMMUNE DE MOISSAC-BELLEVUE

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le 23 JUL 2020

ID : 083-218300788-20200720-2020\_33-BF

# NOTE SYNTHETIQUE – BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de MOISSAC-BELLEVUE ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Budget Primitif est consultable en Mairie de MOISSAC-BELLEVUE, aux heures d'ouverture.

Le Budget Primitif 2020 est un acte prévisionnel qui autorise la Commune de MOISSAC-BELLEVUE à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites en son sein, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Lors de la séance du 20 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté le Budget Primitif 2020 par :  
10 voix POUR      0 voix CONTRE      0 ABSTENTION

Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au Budget Primitif :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

Le budget primitif 2020 a été arrêté à 1 904 790.00 € cumulés en section de fonctionnement et d'investissement.

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux.

La section de fonctionnement pour l'exercice 2020 s'équilibre à 670 979 € (929 104.52 € inscrits au BP 2019).

Les dépenses de fonctionnement diminuent de - 28% (soit - 258125 €) par rapport au budget 2019, comme suit :

- Les charges à caractère général subissent une diminution de - 2.6% par rapport au budget 2019.
- Les charges de personnel connaissent une légère hausse, en raison principalement du phénomène de Glissement Vieillesse Technicité, avec une évolution de + 7.4 % par rapport au budget 2019.
- Les charges de gestion courante connaissent une diminution de 3.3%.

Le virement à la section d'investissement est impossible cette année (240 000 € en 2019).

- Les charges exceptionnelles ont diminué et sont revenues au niveau normal.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2019	BP 2020
Charges à caractère général	229 400	223 400
Charges de personnel	202 000	217 000
Atténuation de produit	83 189	82 290
Autres charges de gestion courantes	82 000	80 300
Charges financières	17 000	10 000
Charges exceptionnelles	27 000	11 000
Dépenses imprévues Fonctionnement	24 749.05	16 814.74
Virement à la section d'investissement	240 000	0
Dotations aux amortissements	31 700.78	34 684
<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT (Réelles et d'ordre)</b>	<b>929 104.52</b>	<b>670 979.00</b>

Les recettes de fonctionnement diminuent de 27.87% (soit -258 125.52€) par rapport au budget 2019 à cause :

- Perte de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)
- Refus du Préfet de signer la dernière autorisation pour construire le Parc Photovoltaïque
- Baisse successives de la DGF les années passées

Tout ceci nous amène à un excédent antérieur reporté de 119 745.63€ en diminution de 137 658.89€ par rapport au budget 2019 (257 404.52 en 2019).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2019	BP 2020
Atténuation de charges	3000	3000
Produits des services	122 300	107 208.25
Impôts et taxes	365 200	365 000
Dotations et participations	33 000	33 400
Autres produits gestions courantes	147 000	40 072.76
Produits exceptionnelles	1200	2552.36
Excédent antérieur reporté	257 404.52	119 745.63
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avec résultat reporté)</b>	<b>929 104.52</b>	<b>670 979.00</b>

#### **Fiscalité :**

Concernant les ménages, les taux d'impositions locaux ont été maintenus en 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti : 10.00
- Taxe sur le foncier non bâti : 52.43

Le produit de la fiscalité locale en 2020 s'élève à 85 884 €, nous attendons une compensation de la Taxe d'habitation à hauteur de 176 980€.

#### **Les dotations de l'Etat :**

La dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. La perte totale de cette dernière et la ponction du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) rendent l'équilibre budgétaire de la commune des plus tendu. Les rentrées d'argent prévues grâce au parc photovoltaïque se font attendre pour l'instant, le Préfet ayant refusé la dernière autorisation. Le budget 2020 a été très difficile à boucler et le budget de l'année 2021 ne sera équilibré qu'en puisant dans le capital forestier ou immobilier de la commune.

Par conséquent nos dépenses ont été réduites d'autant (tous les postes ont été revus au plus juste) et c'est la première année depuis 1995 qu'il est impossible d'alimenter la partie investissement avec des économies de fonctionnement (Pour le budget 2019, on avait pu verser à l'investissement la somme de 240 000 €).

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour l'exercice 2020 s'équilibre à **1 233 811€** (1 597 272.63 € au BP 2019).

### Présentation générale de la section d'investissement

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020</b>	<b>RAR+ VOTE</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020</b>	<b>RAR + VOTE</b>
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>
Immobilisations incorporelles	11 000	Subventions	655 278
Immobilisations corporelles	132 000	Emprunts reçus	220 849
Immobilisation en cours	1 012 311	Dotations	65 000
Remboursement Emprunts	78 500	Excédent de fonctionnement	182 265.76
		Opérations d'ordre	34 684
<b>TOTAL</b>	<b>1 233 811</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 233 811</b>

- La commune a acheté dans l'été 2019 l'immeuble qui touche le bistrot de pays. La partie rez de chaussée permettra d'agrandir la salle de restaurant et de concevoir une cuisine aux normes, les 2 étages ont été loués au gérant du Bellevue.  
La ligne de trésorerie pour l'acquisition de l'immeuble sera remboursée au mois d'août 2020, car nous avons touché la subvention de la Région.  
Les mensualités de l'emprunt sont couvertes par le loyer du logement de fonction du gérant du bistrot de pays.
- 80 000€ de travaux (à la suite des intempéries de novembre 2019) ont été prévus pour ce budget 2020, afin de limiter les prochaines conséquences d'éventuelles pluies. Nous attendons les accords de subvention.

En investissement, notre budget est encore conséquent car nous allons réaliser les travaux de réfection des réseaux eau et assainissement en septembre 2020 (retardés par l'épidémie de COVID19), suivra le démarrage de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Sur ces 2 opérations d'investissement, nous avons reçu des accords de subventions conséquents, nous pouvons donc boucler les financements avec un emprunt sur 30 ans couvert par la surtaxe eau et assainissement (sans augmentation de celle-ci) et une ligne de trésorerie permettant de régler les factures des travaux en attendant le retour de la TVA et des subventions accordées.

On peut tout de même noter un excédent de fonctionnement compte 1068) de 182 265.76 € que nous retrouvons pour alimenter le budget d'investissement.

## CONCLUSION

En 2020, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre de ses engagements, les uns après les autres, en matière d'aménagements majeurs du territoire communal et de promotion de la vie locale tant sportive que culturelle, dans un esprit d'ambition de progrès et de maîtrise budgétaire de plus en plus difficile à obtenir sans les subsides du Parc Photovoltaïque et nous serons obligés en attendant d'entamer le capital forestier et immobilier.

Moissac-Bellevue continue d'évoluer, de se transformer et d'affirmer notre place au sein de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (C.C.L.G.V) comme un territoire où il fait bon vivre.